

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 1<sup>er</sup> décembre 2016

D/2016-017

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, LIRE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20161201-2016\_017-DE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC**

**D2016/017**

**Avenant au marché de 15.M01 - Maintenance Multitechnique**

**Décision – autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le SIVU BORDEAUX – MERIGNAC a passé un marché de maintenance multitechnique, pour une période allant du 01 Janvier 2016 au 31 décembre 2020 :

Dans le cadre d'une modification du périmètre technique un avenant doit être passé, concernant la prise en compte de :

Modifications du périmètre technique	Montants
Avenant n°1 Base : Exploitation maintenance (P2) : reporting et devoir de conseil /an	+7 636,91 € HT
Avenant n°1 : Gros entretien et renouvellement /an	+2 272,55 € HT
Avenant n°1 : Moins-value passage autocontrôle 7 jours chaudière vapeur /2016 (septembre à décembre)	-3 682,80 € HT
Avenant n°1 : Moins-value passage autocontrôle 7 jours chaudière vapeur /an (2017 à 2020)	-11 048,41 €HT
Total avenant n°1 sur la durée du marché	+1 670,86 € HT

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché public.

Le montant de l'avenant sur la durée du marché s'élève à 1 670,86 € HT, soit à 2 005,03 € TTC, selon le projet d'avenant joint à cette délibération.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les termes de cet avenant et de m'autoriser à le signer.

## LE COMITE SYNDICAL

Vu le marché 15.M01 Maintenance multitechnique,

Vu la proposition d'avenant, telle qu'annexée à la présente;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du SIVU en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

### Adopte la délibération suivante :

#### Article 1 :

Décide de passer l'avenant modificatif pour le marché 15.M01 Maintenance multitechnique pour un montant de 1 670,86 € HT, soit 2 005,03 € TTC sur la durée du marché;

#### Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer l'avenant et tout document afférent à cette affaire.

Adoptée :  
Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

La Présidente



Emmanuelle CUNY